

Date Printed: 04/09/2009

---

JTS Box Number: IFES\_61  
Tab Number: 48  
Document Title: Your Returning Officer  
Document Date: 1988  
Document Country: Canada  
Document Language: English  
IFES ID: CE00392



\* F 2 1 B F 3 0 4 - D 0 1 5 - 4 F 8 B - 9 2 6 C - 1 0 F F 1 8 7 2 D 8 A B \*

# YOUR RETURNING OFFICER

## BEHIND EVERY WELL-RUN ELECTION...

To most voters, the main players in an election are the candidates and political parties. However, behind the scenes, tens of thousands of election workers play their part in ensuring that each election is fair and well-run. At the forefront of this group are the "returning officers."

The returning officer is the person who organizes the actual election in each electoral district, independent from the candidates' campaigns. There is a returning officer for each federal electoral district (also known as "riding" or "constituency") in Canada. In fact, returning officers have administered elections since long before Confederation.

Each returning officer is appointed by order-in-council (that is, by Cabinet), and reports directly to the **Chief Electoral Officer of Canada** who, in turn, reports directly to Parliament. Returning officers must therefore be nonpartisan, fair, and impartial. In fact, they cannot even vote — except in rare cases to break a tie after a judicial recount.

## ONLY THE BEST WILL DO

Because the returning officer's job is a demanding one, highly capable individuals are sought. In theory, returning officers need only be Canadian citizens and at least 21 years of age, and live in the riding for which they are appointed. In practice, however, they must be much more: financial manager, strategic planner, personnel recruiter, mediator, and public relations practitioner. In addition, at election time they must be able to organize and manage an office at the same time as providing a service to the public, all while under considerable time constraints and external pressure. Returning officers must therefore have a variety of experience and skills, and be in good health.

## SPECIFICALLY...

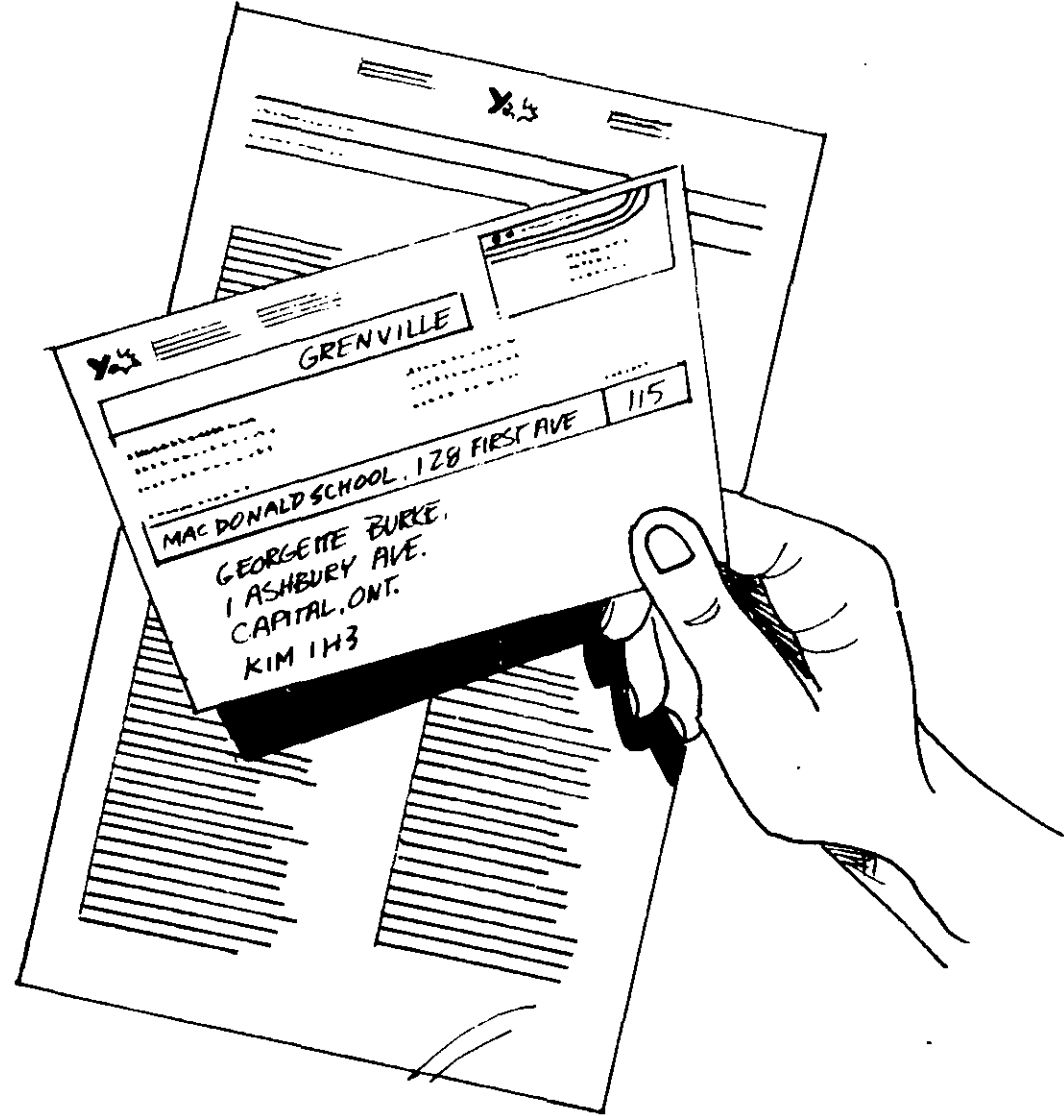
It is the job of the returning officer to make sure that the name of every eligible Canadian is put on a voters' list, and that each eligible person has the opportunity to vote. To do this, returning officers must know the rules of the election thoroughly.

**Getting Ready** — The returning officer's job begins well before an election is called, and continues long after the votes are counted on election night. Their first task before an election is to divide the riding into smaller geographical units called "polling divisions," each containing between 300 and 350 voters. Other basic preparations, such as scouting out locations for an office and polling stations, must also be made well in advance. Then, when the election call comes, the countdown begins in earnest. There may only be **50 days** in which to prepare for election day.

**The Action Begins** — The returning officer's cue to move into high gear is the writ of election and official telegram, the documents that direct him or her to begin preparing for the election. On little more than a few hours' notice, the returning officer must open an office, hire staff, and train the hundreds of enumerators needed to compile voters' lists for all polling divisions. Then he or she must supervise the house-to-house enumeration of voters, have the voters' lists reproduced, mail Notice of Enumeration cards to voters, and hold a revision period to add the names of voters who were accidentally left off the lists — all within tight deadlines. The preparation of the voters' lists is a mammoth task and a vital part of the process, since it largely determines who may cast a ballot on election day.

While the registration of voters is under way, the returning officer receives the candidates' nomination papers, and ensures that each meets the basic requirements (such as being supported by a deposit and a specified number of voters' signatures).

In readiness for election day, the returning officer must hire and train deputy returning officers and poll clerks — hundreds for each riding — to staff the polling stations. He or she then sets up the polling stations chosen earlier, and conducts advance polls for voters who cannot vote on election day. Of course, ballots must be printed, under tight security. This too is the returning officer's responsibility. No preparation can be left undone.



**E-Day and After** — Election day itself is the culmination of the preparations, during which things get even more hectic. The returning officer oversees the voting, and then, several days after the polls have closed, officially verifies the vote count and declares the winner. But that is not all. The returning officer remains available for months after the election, to close down the office, wrap up the paperwork, receive candidates' reports on election expenses, and make the reports available for inspection by any interested individual.

## AT YOUR SERVICE

Although the returning officer performs all of these duties in the public interest, he or she serves the public directly by answering enquiries. These can range from how someone can be hired to work in the election, to how voters can have their names added to the voters' lists, to questions on the electoral process.

The returning officer also serves the public by making sure that every eligible person has the opportunity to vote. This means, at a minimum, ensuring that the names of all eligible voters are included on the voters' lists. But it also means ensuring that as many polling stations as possible have level access for the disabled and elderly, and setting up procedures to assist blind voters or others who need help in marking their ballots. And it means receiving votes in the office, as a service to voters who are unable to vote at the advance polls or on election day, as well as setting up polling stations in convenient locations for permanently hospitalized and elderly voters. The returning officer assists candidates, too, for example by advising them on rules regarding nomination, and providing copies of voters' lists.

Outside of election periods, many returning officers get involved in their community by helping schools run mock elections, and by speaking to service clubs about their role and responsibilities.

## TO CONTACT YOUR RETURNING OFFICER

During an election, the Elections Canada office in each riding will be open during normal business hours, Monday to Saturday. The phone numbers are published in the media, and are also available from directory assistance under "Elections Canada" and the name of the riding.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

For more information on federal elections, contact:

Elections Canada  
440 Coventry Road  
Ottawa, Ontario  
K1A 0M6

(613) 993-2975 or toll-free 1-800-267-VOTE



# VOTRE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

## DANS LES COULISSES D'UNE ÉLECTION BIEN ADMINISTRÉE...

Pour la plupart des électeurs, les principaux acteurs dans une élection sont les candidats et les partis politiques. On oublie que, dans les coulisses, des dizaines de milliers de personnes veillent à la bonne marche et à l'intégrité du processus électoral. À leur tête dans chacune des circonscriptions fédérales au pays se trouve un «président d'élection».

Le président d'élection est la personne qui a charge d'organiser le scrutin proprement dit dans une circonscription électorale donnée, indépendamment des campagnes menées par les candidats. Le poste n'est pas nouveau; il existait déjà bien avant la Confédération.

Une fois nommé par décret du conseil (c'est-à-dire par le Cabinet), le président d'élection se rapporte au Directeur général des élections du Canada. Comme il rend compte de son activité à un haut fonctionnaire relevant directement du Parlement, le président d'élection doit être juste, impartial et non partisan. De plus, il n'a pas le droit de voter, sauf en de rares occasions lorsqu'il est nécessaire de rompre l'égalité après un dépouillement judiciaire.

## UNE PERSONNE HAUTEMENT COMPÉTENTE

Comme le travail du président d'élection est très exigeant, il importe de le confier à des personnes compétentes. Si, en théorie, on demande uniquement au titulaire d'être un citoyen canadien âgé d'au moins 21 ans et de résider dans la circonscription où il est nommé, en pratique, il doit être une véritable personne à tout faire alliant des qualités de gestionnaire financier, de planificateur,

de chef du personnel, de médiateur à celles d'agent des relations publiques. En outre, durant la période électorale il doit mettre sur pied et gérer un bureau tout en fournissant un service au public dans des délais très serrés. Le président d'élection doit donc posséder tout un éventail d'antécédents professionnels et de compétences et être en bonne santé.

## PLUS PRÉCISÉMENT...

Il incombe au président d'élection de s'assurer que les noms de tous les Canadiens ayant le droit de voter figurent sur la liste électorale et que les électeurs aient tous la possibilité de participer au scrutin. Pour ce faire, il doit connaître à fond les règles du jeu électoral.

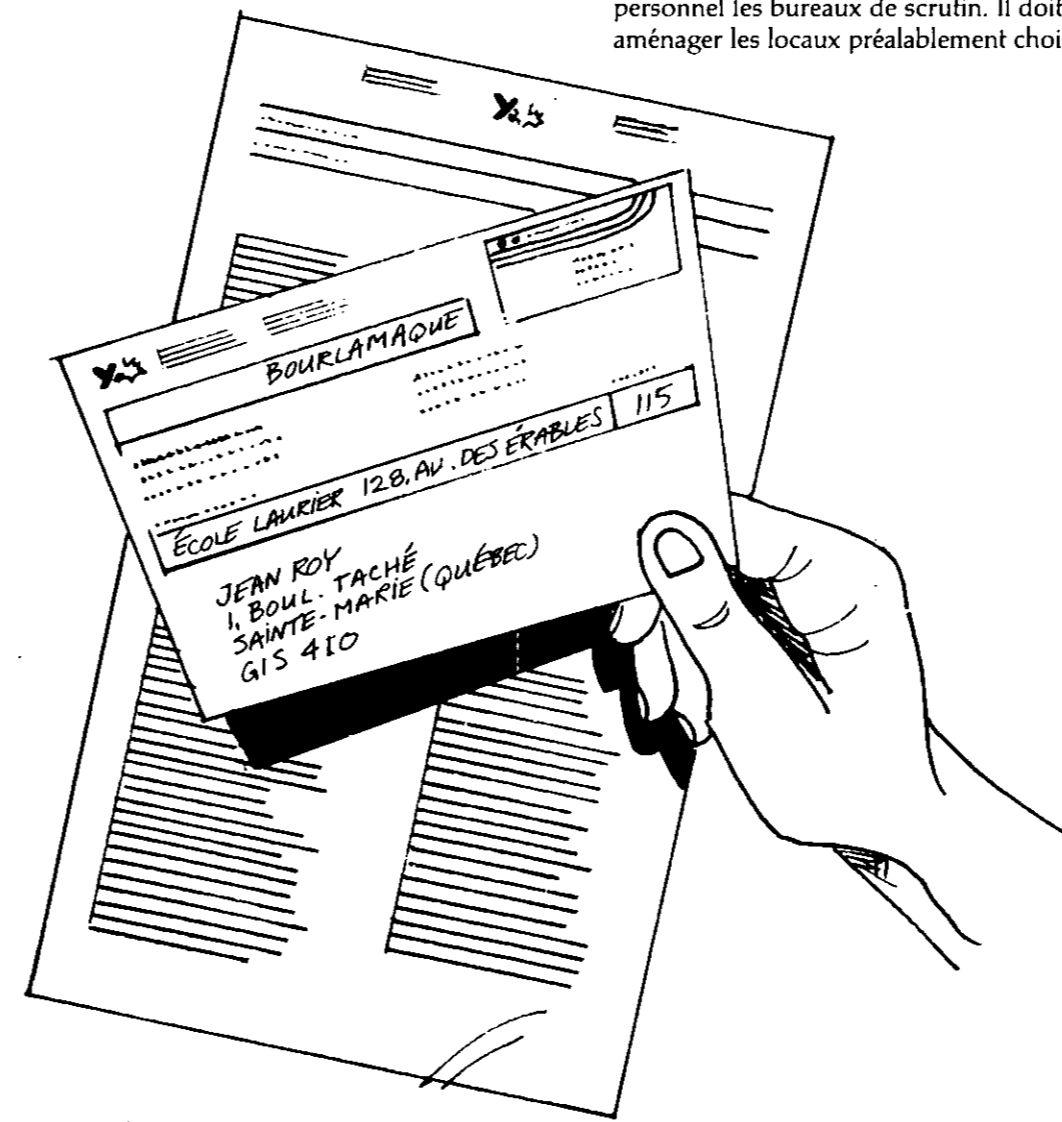
**Il faut être prêt...** — Le travail du président d'élection commence bien avant l'émission du bref d'élection et se poursuit bien après le dépouillement du scrutin. Sa première tâche consiste à diviser la circonscription en petites unités géographiques appelées «sections de vote», lesquelles regroupent chacune entre 300 et 350 électeurs. Il doit aussi voir à certains préparatifs essentiels comme le choix de l'emplacement de son bureau ainsi que des bureaux de scrutin. Puis, l'élection est annoncée et le compte à rebours commence. Il ne peut alors lui rester que **50 jours** pour tout mettre en place.

**Et ça commence...** — Le télégramme lui annonçant qu'un bref d'élection a été émis constitue le véritable signal pour le président d'élection de mettre en branle tout l'appareil en vue de l'élection. Avec à peine quelques heures de préavis, le président d'élection doit s'ouvrir un bureau, embaucher du personnel et former les centaines de recenseurs nécessaires à la confection des listes électorales dans toutes les sections de vote. Il doit ensuite superviser le recensement des électeurs, faire reproduire les listes dressées, envoyer un avis de recensement à tout électeur recensé dans sa

circonscription et prévoir des séances de révision pour ajouter aux listes les noms des électeurs qui en auraient été omis par accident, le tout dans des délais très serrés. La confection des listes d'électeurs, tâche herculéenne, s'il en est une, est essentielle au processus électoral, car c'est elle qui détermine qui aura le droit de voter le jour du scrutin.

Pendant qu'on procède à l'inscription des électeurs, le président d'élection reçoit les documents de présentation des candidats et s'assure qu'ils répondent aux conditions minimales requises (c'est-à-dire être accompagnés d'un dépôt et du nombre voulu de signatures d'électeurs).

Pour être prêt le jour du scrutin, le président d'élection doit embaucher et former des scrutateurs et des greffiers — quelques centaines dans chaque circonscription — en vue de pourvoir en personnel les bureaux de scrutin. Il doit ensuite aménager les locaux préalablement choisis pour



servir de bureaux de scrutin et organiser le vote par anticipation pour les électeurs qui ne pourront voter le jour de l'élection. Enfin, c'est également à lui qu'il appartient de s'assurer que des règles de sécurité très strictes sont observées au regard de l'impression des bulletins de vote. Bref, le président d'élection ne doit rien laisser au hasard.

**Pendant et après l'élection** — Le jour du scrutin est bien entendu le point culminant de toute cette période et là, l'activité est vraiment fébrile. Le président d'élection supervise le scrutin. Puis, quelques jours après l'élection, il procède à l'addition officielle des suffrages et déclare le nom du vainqueur. Toutefois, son travail ne s'arrête pas là. Il continue d'être au service d'Élections Canada des mois après l'élection, afin de fermer son bureau, de parachever les tâches administratives ainsi que de recevoir les rapports de dépenses d'élection des candidats et de mettre ces rapports à la disposition des personnes désireuses de les consulter.

## À VOTRE SERVICE

En plus de s'acquitter de toutes ces fonctions dans l'intérêt public, le président d'élection sert aussi directement la population en répondant à diverses demandes de renseignements, que celles-ci portent sur les modalités d'embauche du personnel électoral, les formalités d'inscription sur la liste des électeurs ou les caractéristiques générales du processus électoral.

Le président d'élection sert en outre la population en s'assurant que toutes les personnes ayant le droit de voter puissent participer au scrutin. Cela signifie qu'il doit, avant tout, s'assurer que les noms de ces personnes figurent sur la liste électorale, mais également veiller à ce que les bureaux de scrutin aient dans la mesure du possible un accès de plain-pied pour les handicapés et les personnes âgées et prendre les dispositions voulues pour que les aveugles et les autres électeurs qui en ont besoin reçoivent l'aide nécessaire pour

marquer leur bulletin de vote. Enfin, cela signifie qu'il doit recevoir des votes dans son bureau pour satisfaire aux besoins d'électeurs qui ne peuvent voter au bureau spécial ou le jour de l'élection et qu'il doit aménager des bureaux de scrutin dans des endroits appropriés pour permettre aux personnes hospitalisées ainsi qu'aux personnes âgées de prendre part au suffrage. Enfin, le président d'élection est appelé à aider les candidats aussi en les informant, par exemple, des règles à suivre pour présenter leur candidature et en leur fournissant des exemplaires des listes électorales.

Entre les élections, plusieurs présidents d'élection jouent un rôle actif dans leur collectivité en aidant des écoles à organiser des élections simulées et en prononçant devant des clubs sociaux des conférences sur leur rôle et leurs responsabilités.

## COMMENT JOINDRE VOTRE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

En période électorale, le bureau d'Élections Canada dans chaque circonscription est ouvert du lundi au samedi, pendant les heures normales de travail. Le numéro de téléphone est publié dans les journaux et peut aussi être obtenu de l'assistance-annuaire en mentionnant le nom d'«Élections Canada» et celui de la circonscription.

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

Élections Canada  
440, chemin Coventry  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M6

(613) 993-2975 ou 1-800-267-VOTE (sans frais)